

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 5 juillet 2023

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Thierry KOVACS, Simon PLENET, Christophe DELORD, Philippe GENTY Charles ZILLIOX, Frédéric DUBOUCHET, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND, Diane VIGIER

Elus du bureau excusés : Sylvie DEZARNAUD, Gilles VIAL, Luc THOMAS

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Yannick SIMMON, Léo WARTELE, Emma THIBERT, Joseph MEZOU

Lieu : Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Vienne

Horaires : de 9h00 à 11h00

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du Bureau précédent
- Point agenda
- Retour sur les Rencontres Nationales des SCOT
- Retour sur l'avis transmis au PNR du Pilat
- Présentation de la modification du SRADDET et avis du SMRR
- Présentation de la candidature à l'AMI Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs
- Point sur les premières conclusions de la concertation sur les mobilités du sud lyonnais
- Point sur les projets commerciaux (Saint Sorlin, rencontre LIDL...)
- Point Rives Nature

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 7 juin est validé à l'unanimité.

POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le 5 septembre à 9h** dans les locaux du SMRR, bâtiment Ellipse dans l'Espace Saint-Germain à Vienne. A cette occasion, le travail réalisé par Emma et Léo, stagiaires pendant 6 mois sera présenté

Concernant les travaux de la Fédération des SCOT, les équipes du SMRR se sont mobilisées dans le cadre des rencontres nationales des SCOT à Nîmes. Le président Philippe Delaplace et la Vice-Présidente Claudine Perrot-Berton ont participé à la visio organisée par la Fédé des SCOT AURA dans le cadre de la révision du SRADDET. En l'absence de l'Etat et de la Région, un courrier a été proposé à la signature de la Fédé pour demander un rendez-vous avec la Région. Par ailleurs, un séminaire de rentrée est programmé en septembre à la Fédé des SCOT dans le cadre de l'approbation à venir de la loi de simplification du volet ZAN de la loi Climat et Résilience.

Concernant les réunions relatives aux PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées et sont programmées dans les prochaines semaines dans le cadre des 3 PLU(h) d'ARA, d'EBER et de VCA. Une réunion de travail aura lieu le 20 juillet avec la mairie de Chavanay pour échanger sur l'OAP du Chirat.

Concernant le volet économique, plusieurs réunions ont été organisées concernant les études friches en juin (rendu du Hackathon « les Jean » pour les deux sites de Saint-Vallier et Annonay, réunion à Pont Evêque, rencontre avec le nouveau directeur de Valsoleil à Châteauneuf de Galaure. De nouvelles réunions sont programmées en juillet et septembre pour les sites de Saint-Vallier, Annonay Châteauneuf de Galaure, Saint Appolinard et Péage de Roussillon. Par ailleurs, les équipes du SMRR ont rencontré les équipes de LIDL et celle de la Banque des Territoire Drôme & Ardèche. Cette dernière étudie la possibilité d'apporter une subvention dans le cadre de l'étude sur les friches.

Concernant le volet déplacement, suite aux ateliers organisés en avril, mai et juin dans le cadre de la concertation lancée par le Ministre des transports pour réfléchir sur les mobilités du Sud Lyonnais, le SMRR a participé à la restitution finale le 4 juillet (voir ci-après les alertes).

Concernant le volet habitat, la prochaine conférence de l'habitat des Rives du Rhône aura lieu le vendredi 20 octobre à 9h à Chanas. Cette rencontre sera centrée sur les enjeux de santé, du vieillissement et de la biodiversité dans l'habitat et le logement. Dans ce cadre, le SMRR a obtenu de l'ORS AURA une étude d'environ 15 jours sur la thématique de la santé à l'échelle du SCOT (co-financement ARS).

Concernant le volet énergie, le SMRR a participé à une réunion du GT Transition Environnementale et Energétique organisée par les départements de la Drôme et de l'Ardèche, l'occasion de faire le point sur la loi d'accélération des ENR. En parallèle, plusieurs réunions ont été organisées avec Total Energies (dont une avec les équipes de VCA) afin de présenter le travail d'identification du gisement éolien produit par l'opérateur. Enfin, Adeline Menneron informe les élus qu'un webinaire de

présentation de l'outil cartographique produit par l'IGN sur les ENR aura lieu le 11 juillet prochain : <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

Concernant le volet EAU, une réunion a eu lieu le 23 juin dernier avec Frédéric Dubouchet, Philippe Delaplacette, David Bouvier président du Syndicat des eaux Valloire- Galaure, les services de la DDT et les équipes de la CCPDA pour échanger sur les problématiques de la ressource en eau et ses conséquences sur les autorisations d'urbanisme de la Galaure. Frédéric Dubouchet est venu à la rencontre des équipes du SMRR pour préparer les prochaines assises de l'eau des Rives du Rhône qui pourrait avoir lieu le 1^{er} décembre prochain.

Concernant le volet Environnement, Philippe Genty et Yannick Simon ont organisé une réunion du réseau de veille pour la biodiversité et un bureau de Rives Nature le 23 juin dernier. Yannick Simon a représenté Rives Nature lors des rencontres régionales du TEN à Thonon les Bains sur les sujets de sensibilisation du grand public et des scolaires à la biodiversité et sur la gestion des Espèce Exotiques Envahissantes.

Concernant les réunions de Révision de la charte du PNR du Pilat, un COPIL est programmé le 7 juillet prochain. La prochaine réunion du comité de pilotage initialement fixée le 13 septembre a été reportée au 15 décembre à 9h30 à la Maison du Parc à Pélussin.

[RETOUR SUR LES RENCONTRES NATIONALES DES SCOT

Le Président Philippe Delaplacette et l'équipe du SMRR se sont rendus aux 17^{ème} rencontres nationales des SCoT organisée par La Fédération Nationale des SCoT et le syndicat mixte du SCoT Sud Gard. Le thème des RNS 2023 portait sur la problématique : comment planifier dans l'incertitude.

Ateliers et tables rondes ont permis d'échanger sur les stratégies à mettre en œuvre pour « permettre un changement de trajectoire ». Les interventions de François Gemenne et Sonia Lavadinho sur les conséquences du changement climatique et celle du Général Desportes sur la nécessité d'agir et de planifier l'action ont été particulièrement appréciées.

Les Rencontres Nationales des SCoT ont permis de réfléchir aux multiples sujets d'incertitudes que nous avons à intégrer dans les stratégies territoriales mais également à quelques certitudes : dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, pression sur la ressource en eau, vieillissement de la population, incertitudes multiples sur les mutations en cours, transitions, commerce, réindustrialisation, évolution des modes de vie, acceptabilité sociale des changements impactant nos paysages et cadres de vie.

La certitude que nous devons optimiser chaque mètre carré, que nous devons nous poser la question de l'utilisation du foncier pour chaque politique publique, que les arbitrages entre les usages du foncier vont être difficiles, que la question de la valeur du foncier va devenir centrale pour permettre la réalisation des objectifs de politique publique et les projets.

[RETOUR SUR L'AVIS DU SMRR TRANSMIS DANS LE CADRE DE LA REVISION DE LA CHARTE DU PNR DU PILAT

Pour rappel, le SMRR a été destinataire du projet de révision de la charte du PNR du Pilat il y a maintenant plusieurs semaines dans le cadre d'une démarche pro-active du PNR, la loi ne prévoyant pas

d'obligation de consultation des partenaires. Un retour était attendu pour le 30 juin en vue d'organiser le prochain comité de pilotage de la charte programmé le vendredi 7 juillet.

Sur *la forme*, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône souhaite à nouveau remercier les équipes du PNR du Pilat pour le travail partenarial proposé tout au long de la démarche de révision. Ainsi, de nombreuses remarques ont d'ores et déjà pu être intégrées dans la dernière version transmise pour relecture. Quelques interrogations subsistent à ce stade sur :

- La portée juridique et contractuelle des engagements chiffrés mentionnés dans la charte ;
- Les moyens, humains et financiers, nécessaires pour atteindre les objectifs visés ;
- La portée règlementaire de la formalisation des engagements des différents partenaires mentionnés dans la charte.

Sur le fond, les équipes du Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'interrogent sur la nécessité d'aller plus loin encore en affirmant la portée bioclimatique de la nouvelle charte (40 occurrences du climat dans le document mais pas de traduction explicite de l'objectif cible traduit dans le projet de territoire. En effet, le Parc Naturel Régional du Pilat constitue un territoire singulier à l'échelle du SCOT des Rives du Rhône. La qualité et la diversité de ses paysages concourent à l'attractivité du territoire au-delà des Rives du Rhône (économie, agriculture, tourisme, énergie...).

La préservation de ces espaces et leur valorisation doit pouvoir s'inscrire dans une ambition affirmée de faire du PNR un projet de territoire centré sur son adaptation aux changements climatiques, notamment en s'appuyant sur un choix de développement au regard de la résilience du territoire intégrant le scénario national +4°. Les cinq orientations proposées pourraient décliner cet objectif en proposant des solutions contextualisées, en articulation avec les feuilles de route de la stratégie nationale bas carbone et les mesures de la loi Climat et Résilience.

Charles Zilliox remercie le SMRR pour le travail réalisé. Il rappelle que les élus du PNR souhaite que cette révision soit celle portée par les élus. Il rappelle que ce format de concertation, très en amont de la révision, constitue une première en France. Il fait part de sa satisfaction car désormais « tout le monde a lu et pris connaissance de la charte ». Sur l'extension du périmètre, les $\frac{3}{4}$ des communes ont validé leur souhait d'être intégrées. Il n'est pas prévu d'autres modification du périmètre.

[PROPOSITION D'AVIS SUR LE SRADDET

Le Conseil régional par délibération le 19 décembre 2019 a adopté son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) "Ambition Territoires 2030", nouvel outil d'aménagement du territoire, institué par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Depuis son approbation par le préfet de région le 10 avril 2020, le schéma est en phase de mise en œuvre.

Il s'agit de la première procédure de modification du schéma depuis son approbation. En l'état du champ d'application des procédures d'évolution des SRADDET, tel que précisé par la loi Climat et Résilience, la procédure de modification peut désormais être mobilisée pour conduire l'intégration de nouvelles obligations directement imposées par la loi, quelque soient les impacts des adaptations envisagées sur l'économie générale du schéma. En dehors de cette dérogation, motivée par une volonté de souplesse et d'adaptation rapide des SRADDET, la procédure est strictement encadrée.

Afin de respecter le cadre juridique contraint, la modification engagée par le Conseil Régional AURA ne vise donc en aucun cas à revoir au fond les grandes orientations du schéma récemment approuvées, qui restent d'actualité, mais simplement à tenir compte des nouvelles dispositions

légales intervenues depuis l'adoption en décembre 2019, et qui ont un impact sur le schéma : la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM - décembre 2019), la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC - février 2020) et plus particulièrement l'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et le décret du 11 décembre 2020 relatif à l'abandon de déchets et les dépôts illégaux, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (août 2021), et la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration dite loi 3DS (février 2022).

SYNTHESE DES MODIFICATIONS APPORTEES

LE RAPPORT D'OBJECTIFS

- 21 objectifs ont été modifiés.
- Il n'y a pas de création de nouvel objectif.
- 3 cartes ont été mises à jour (objectifs 3.1, 5.6, 8.7).
- Les cadres bleus "la Région en action" ont été mis à jour.

LE FASCICULE DES REGLES

- 23 règles ont été modifiées.
- 1 règle a été supprimée : la règle 10 qui n'a plus lieu d'être car les dispositions de la LOM s'appliquent directement.
- 1 règle a été créée : la règle 18 pour favoriser la prise en compte de l'organisation logistique des territoires dans les documents de planification.
- Les règles relatives au volet mobilité (les règles 10 à 22) ont été en conséquence renumérotées.
- 8 règles (les règles 43 à 50) ont été créées pour permettre d'intégrer pleinement l'ex- Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets (PRPGD), qui figurait précédemment en annexe du SRADDET et le fascicule des règles - tome déchets.
- 2 cartes ont été mises à jour (règle 46) et une carte a été ajoutée (règle 44)

PROPOSITION D'AVIS DU SMRR SUR LA MODIFICATION N° 1 DU SRADDET

- Sur le fond, le projet de modification est bien présenté et met en exergue les principales modifications apportées de manière simple et concise. La notice d'accompagnement constitue notamment un document utile pour bien comprendre les tenants et aboutissants de la présente modification.
- Sur la forme, le projet de modification du SRADDET propose des adaptations importantes pour le SCOT des Rives du Rhône s'agissant principalement de 2 thématiques :
 - La prise en compte du ZAN : en affectant un objectif de réduction de la consommation d'ENAF pour la période 2021/2031 de -57,2% pour les Rives du Rhône et en ne retenant que la zone INSPIRA dans l'enveloppe des projets régionaux. **La non prise en compte de la zone AXE 7, pourtant identifiée comme un PAIR dans la délibération de la région AURA et ses annexes de 2019, interroge. Il apparaît important de préciser si cette zone métropolitaine stratégique pourra bénéficier de l'enveloppe de 900 ha complémentaires affectés par la Région pour les projets de reconquête industrielle et selon quelles modalités.**
 - La Région prévoit dans le SRADDET que les projets de reconquête industrielle soient décomptés dans l'enveloppe régionale de 900 ha. Il serait nécessaire que la Région, possiblement suite à l'approbation de la modification du SRADDET, **définisse, en partenariat avec les Scot, les critères de définition des « projets de reconquête industrielle »,** et notamment si des « pépites industrielles » (en implantation ou extension) hors PAIR peuvent être intégrées dans cette définition et donc comptabilisées dans l'enveloppe régionale (ex : Chamatex, Seqens, Beal, Aguettant...).

- Le SRADDET se base sur les données issues du portail de l'artificialisation pour définir les objectifs de réduction de consommation d'ENAF. Ces objectifs sont donnés en pourcentage et en ha. Or, en cas d'utilisation de observatoires locaux qu'autorise le SRADDET, ces chiffres en ha peuvent être différents (pour des questions de méthodologie de construction de la base de données, même si in fine le résultat est équivalent). Il serait nécessaire de préciser dans le SRADDET qu'en cas d'utilisation des observatoires locaux, les objectifs pris en compte pour calculer la trajectoire ZAN sont les objectifs définis dans le SRADDET en pourcentage et non en ha.
- L'intégration du volet logistique dans le SCOT : la prochaine révision du SCOT, à engager lors du prochain mandat 2026-2032, devra venir compléter et enrichir le DAAC avec un volet logistique. Un accompagnement par les services de la Région pourra être utile dans ce sens.
- Les autres propositions de modification n'appellent pas de remarques particulières de la part du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Le président Philippe Delaplacette a proposé d'envoyer un courrier d'avis co-signé par les 6 EPCI du SCOT qui ont accepté cette proposition. Une analyse détaillée de la modification du SRADDET est présentée en Bureau.

PROPOSITION DU PROJET DE REPONSE A L'AMI « AMENAGER DES TERRITOIRES PRODUCTIFS, SOBRES ET CREATEURS DE VALEUR »

En partenariat avec les 5 DDT des Rives du Rhône, le SMRR souhaite candidater à l'AMI "Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs" dans le cadre :

- De la poursuite et l'atterrissage opérationnel de l'étude en cours sur les modèles économiques territoriaux des Rives du Rhône ;
- De la préparation de la prochaine révision du SCOT à partir de fin 2026 ;
- De la recherche de subvention pour le portage des études du territoire (150K€ sont subventionnés dans le cadre de l'AMI).

La nouvelle session de l'Atelier des Territoires porte sur la thématique : "Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs". Elle fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui traite des interactions positives à réinventer entre aménagement et activités productives, entre développement et création de valeurs, dans le nouvel écosystème territorial qu'instaure la transition écologique, au plus près des territoires, en particulier les plus fragiles, aussi bien en zone rurale que périurbaine ou urbaine, en France hexagonale comme dans les Outre-mer.

La transition est envisagée dans son potentiel transformateur du modèle de développement territorial, créateur de valeurs matérielles (biens et services destinés aux consommateurs ou aux entreprises) mais aussi immatérielles (bien-être, santé, connaissances, culture, etc.).

Les projets lauréats de l'AMI ont vocation à devenir des démonstrateurs pour les autres territoires confrontés aux mêmes problématiques, avec une triple dimension intégratrice :

- Exploratoire et opérationnelle : conception de projets innovants et à forte valeur ajoutée ;
- Exemplaïre et répliquable : qualité et lisibilité du processus de coconstruction et des stratégies adressées ;
- Pédagogique et interpellante : apprentissage collectif et formulation de propositions constructives par rapport aux difficultés rencontrées.

L'approche doit être globale pour aider tous les acteurs associés à aborder de manière systémique les sujets mais également formuler des propositions et faire démonstration.

Les objectifs de l'AMI sont d'aider les territoires à dépasser les potentiels blocages qu'ils rencontrent et à innover à travers l'élaboration d'une feuille de route d'aménagement et de développement durables qui soit opérationnelle pour chacun des territoires accompagnés (de 5 à 6).

Les collectivités locales œuvrent de longue date en matière de développement économique, accompagnées par les services de l'État (politiques d'attractivité et d'innovation, développement ou requalification de zones d'activités, recyclage de friches économiques, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, etc.). Il s'agit désormais d'inscrire ces stratégies et outils d'intervention publique dans le nouveau paradigme de la transition écologique et en particulier :

- expérimenter de nouveaux modèles de développement économique,
- éclairer la planification et les stratégies aux différentes échelles pour organiser et poser les conditions d'un développement équilibré et résilient face aux crises sur les territoires,
- interroger de manière prospective la création de valeurs en s'appuyant sur d'autres indicateurs de développement que ceux de l'économie classique.

Le projet de réponse préparé par le SMRR et les 5 DDT met notamment en avant les deux sites économiques :

- D'Inspira/OSIRIS à EBER
- De Marenton/Boissonnette à ARA

Les élus du Bureau valident cette candidature et les courriers de soutien. Une réponse est attendue début septembre 2023 de la part du ministère.

[POINT SUR LES PREMIERES CONCLUSIONS DE LA GRANDE CONCERTATION LANCEE SUR LES MOBILITES DU SUD LYONNAIS

Adeline Menneron a participé au COPIL des restitutions de la grande concertation lancée sur les mobilités du Sud Lyonnais organisée par la Préfète de région le 4 juillet.

Pour rappel, Le Ministre a donné mandat à la Préfète de région

- Conduire le processus d'élaboration concertée d'un schéma d'amélioration des mobilités à court et moyen termes : horizon 2035, afin de travailler sur des solutions assez rapides et « réalistes »
- Sur le périmètre de la zone d'influence de l'A46 sud de Vienne jusqu'au Nœud des Îles
- En prenant en compte les besoins de déplacements du quotidien et de longues distances, pour les voyageurs et les marchandises et pour tous les modes
- Avec une mise en suspens des études d'aménagement de l'A46 sud et du nœud de Manissieux

A l'issue des ateliers organisés ces derniers mois sur les 3 périmètres (Nord/Centre/Sud), les participants ont été appelés à se positionner via un vote lors du COTECH final. Le classement des mesures est le suivant :

- **Prolonger l'A432 au sud de Vienne pour reporter le trafic de transit (Marchandises et Voyageurs)**
- **Réaliser le CFAL Sud – dans le fuseau LGV Valloire**
- Développer le ferroutage et le transport fluvial, via des plateformes multimodales
- Développer le RER à la lyonnaise en organisant l'intermodalité
- Améliorer le maillage des transports en commun, notamment périphérie – périphérie
- Créer des voies dédiées au covoiturage
- Créer des voies dédiées aux bus
- Développer Saint-Exupéry comme pôle d'échange multimodal

- Développer des parcs relais en périphérie
- Développer les itinéraires cyclables sécurisés

La première mesure (Prolonger l'A432 au sud de Vienne pour reporter le trafic de transit (Marchandises et Voyageurs) a recueilli 212 votes contre 133 pour celle relative au CFAL Sud. Or cette mesure qui vise à prolonger au Sud de l'aéroport Saint-Exupéry l'A432 pour venir la connecter au niveau de Chanas (EBER) :

- N'est pas intégrée dans le périmètre de la concertation fixé par le ministre ;
- N'a pas été présentée aux élus concernés
- Questionne/interpelle sur la compatibilité entre un tel projet et la lutte contre le changement climatique.

Des modélisations et de nouvelles campagnes de comptage auront lieu pendant l'été et à la rentrée avant une séance plénière avec le Ministre des transports à l'automne. Les élus du Bureau partagent l'intérêt de préparer un courrier commun en réponse à la Préfète de Région. Ce dernier sera présenté lors du Bureau du mois de septembre.

[POINT SUR LES PROJETS COMMERCIAUX EN COURS D'INSTRUCTION

Les équipes du SMRR ont été destinataires de deux demandes d'autorisation commerciales pour lesquelles le Bureau est amené à délibérer en vue d'une saisine des CDAC :

Projet de création d'un ensemble commercial sur la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire

- Création d'un bâtiment avec 3 cellules commerciales en entrée de ville Saint-Sorlin-en-Valloire
- Projet situé hors des secteurs privilégiés d'accueil du commerce définis au Scot.
- PC modificatif d'un PC déposé en 2022. A l'époque, la surface de vente était de 293 m² au total et le Scot n'avait pas d'avis à émettre.
- Le PC modificatif supprime le 1er étage du bâtiment (destiné à accueillir des bureaux). La cage d'escalier (9 m²) qui permettait d'accéder à cet étage a été réaffectée à la surface de vente d'une des 3 cellules. Le PC dépasse donc les 300 m² de surface de vente.

Proposition d'avis : **avis défavorable. Ce projet va à l'encontre du Scot et la commune a déjà été alertée à plusieurs reprises pour mettre son PLU en compatibilité avec le Scot. Il est proposé de saisir la CDAC sur ce projet d'ensemble commercial de plus de 300 m². Il est proposé d'accompagner cet avis d'un courrier à la commune leur demandant une mise en compatibilité du PLU avec le Scot dès aujourd'hui pour interdire le commerce sur cette parcelle.**

Les élus délibèrent en ce sens.

Projet de création d'un ensemble commercial sur la commune de Davézieux

- Création d'un bâtiment commercial de 787 m² de surface de plancher avec 692 m² pour du commerce et 103 m² pour des bureaux.
- Projet situé dans le secteur périphérique d'accueil du commerce de la zone du Mas défini au Scot.
- Les commerces qui s'implanteront ainsi que le nombre de cellules commerciales et les surfaces de vente ne sont pas connus. Toutefois, le bâtiment disposera de 4 entrées soit potentiellement 4 cellules commerciales de moins de 300 m² chacune.
- Pas de qualité paysagère ou architecturale, pas de production d'EnR, pas de gestion alternative de la ressource en eau.

Proposition d'avis : **avis défavorable. Ce projet va à l'encontre du Scot en proposant de créer des cellules commerciales de moins de 300 m². Le projet est à priori non conforme au PLU. Proposition de saisine volontaire de la CDAC par le SMRR.**

Les élus délibèrent en ce sens.

[POINT SUR LES ACTIONS DE RIVES NATURE NECESSITANT LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LE SMRR

Il est proposé aux élus du Bureau du SMRR de préparer une convention avec l'association Rives Nature pour la participation aux financements d'actions de l'association impliquant le SMRR. Deux projets pour 2024 sont ainsi présentés :

Création du Réseau des Éducateurs à l'Environnement des Rives du Rhône

- Inventaires des Forêts Mâtures des Rives du Rhône

1^{er} projet Fédérateur du Réseau : *Création du Réseau des Éducateurs à l'Environnement des Rives du Rhône* :

Valorisation des données pelouses sèches SCoT via 1 temps d'animation sur 1 commune de chaque EPCI assuré par 6 binômes différents composé de 7 structures d'animation, entre mai et juillet 2024

Structures	EPCI concernée	Commune concernée
CONIB - CPIE	Annonay Rhône Agglo	Saint Marcel les Annonay
CEN38 – Nature en Mont Pilat	CC Pilat Rhodanien	Malleval
Naturama – Mille Nature	Vienne Condrieu Agglomération	Reventin-Vaugris
LPO 26-07	Porte de DrômArdèche	Ratières

Naturama – Mille Nature	CC Entre Bièvre et Rhône	Ville Sous Anjou
Nature en Mont Pilat - LPO	CC Val d'Ay	Saint Alban d'Ay

Pour financer ce projet, Rives Nature a ainsi déposé un dossier d'appel à projet auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de leur « Appel à projets 2023 « Éducation à l'environnement, au développement durable et à la santé-environnement ».

2^{ème} projet Fédérateur du Réseau : Inventaire des Forêts Mâtures des Rives du Rhône

Action 2024 : Inventaire des Forêts Matures de l'ENS de la Cance et de l'Ay, via intégration au programme d'action ENS 2023-2026

Printemps 2024 : Attente retours Observatoire des forêts du PNR Pilat pour un éventuel déploiement de l'outil de détection automatique de forêt matures du PNR à l'échelle du périmètre du SCoT.

Voici la proposition d'ajustement du budget total SMRR pour participation aux actions liées à l'environnement :

- **27 000 €/an** : concertation et communication
 - **Proposition : 8000€ / an alloué à Rives Nature → 2024 : 4192,66€ TTC de co-financement pour le 1^{er} projet fédérateur du Réseau des Educateurs à l'Environnement des Rives du Rhône**
- **17 000€/an** études en fonctionnement du SCoT :
 - 10 175€ / an : Convention LPO-STOC jusqu'en 2025
 - **Proposition : 6825€ / an alloué à Rives Nature → 2428,8€ TTC / an sur 3 ans de co-financement pour l'Inventaire des Forêts Mâtures des Rives du Rhône**

Les élus du Bureau du SMRR valident cette proposition et une convention sera présentée pour délibération lors du prochain Conseil Syndical prévu le 4 octobre.

Le Président Philippe Delaplacette conclut la réunion du Bureau à 11h00 et souhaite un bel été à tous les élus.